



Bulletin Officiel

N° 4826 Vendredi 03 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD-SA - AMI ASSURANCES - 2-3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO-AGE

SANADETT SICAV - AGO - 4

ARABIA SICAV - AGE - 5

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO - 6

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE - 7

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV – AGO - 8

BEST LEASE – AGO - 9

ASSURANCES SALIM 10

STEQ – AGO - 10

SPDIT SICAF 11

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 11

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV 12-13

PROJET DE RESOLUTIONS

BEST LEASE 14

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

ATTIJARI GESTION 15

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN 16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 » 17-19

COURBE DES TAUX

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ARABIA SICAV
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- FCP HELION ACTIONS DEFENSIFS

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Assurances Multirisques Ittihad-SA
-AMI ASSURANCES-**

Siège Social : Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-

APPEL A LA CANDIDATURE

1. Objet :

La société **AMI Assurances** s'est engagée, lors de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2014, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits actionnaires.

A cet effet, **AMI Assurances** invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux conditions de compétence conformément aux dispositions des articles 50 ter et 85 du code des assurances, (Le règlement n°02/2009 du 30 juin 2009 est consultable sur le site de **AMI** (www.assurancesami.com)).
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant ...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à AMI Assurances,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié ou d'intermédiaires au sein d'AMI n'est pas possible.

3. Composition du dossier de candidature :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale conformément aux dispositions de l'article 50 ter, accompagné des copies des diplômes,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du code des assurances (Annexe 2),
- Une attestation récente du nombre d'actions d'**AMI Assurances** prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Maxula Bourse, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'**AMI Assurances**, sis Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez 1053 Les Berges du Lac,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.

- Suite -

4 - Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « *A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires* » au nom du Président du Conseil d'Administration d'**AMI Assurances** et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société **AMI Assurances**, Cité Les Pins Les Berges du Lac II – 1053 Tunis, au plus tard le **25 avril 2015** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La liste des candidatures agréées par la tutelle répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.assurancesami.com ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'A.G.O.
- Les actionnaires ayant une participation dépassant les seuils d'éligibilité à cette candidature s'abstiendront de vote lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

Signature

Annexe 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société Assurances Multirisques Ittihad.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du codes des assurances et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANADETT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 24 avril 2015 à 14 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2014,
- Renouvellement ou nomination des administrateurs,
- Nomination du commissaire aux comptes,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ARABIA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 24 avril 2015 à 15 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2014,
- Renouvellement ou nomination des administrateurs,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- ..9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 90.000.000 à 105.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage
Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Jeudi 16 avril 2015 à 10 heures** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2014;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- 6- Affectation des résultats;
- 7- Fixation des jetons de présence

AVIS DES SOCIETES

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 5 mars 2015 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Avril 2015 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2014.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Lecture du rapport du contrôle Charaique relatif à l'exercice 2014.
- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2014 et des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2014.
- Répartition du bénéfice de l'exercice 2014.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Question diverses

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 08 Avril 2015, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « **POUVOIR** » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2014 - AS - 2173

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « **STEQ** » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AS - 2156

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 8 avril 2015 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Jetons de présence
7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

2014 - AS - 2174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 Avril 2015 à 9 heures au siège de la société sis 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, Tour B 7^{ème} Etage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2014 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2014 ;
- Désignation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2014 - AS - 2180

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue du Lac Neuchâtel- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 2 avril 2015

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et prend acte des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,209 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **lundi 13 avril 2015**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs :

- COMAR représentée par M. Karim BOUGHEDIR
- AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO
- AMEN INVEST représentée par Mme. Mouna LAKHOUA
- Monsieur Adel GRAR

Arrivent à l'échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs :

- COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO
- AMEN INVEST représentée par Mme. Mouna LAKHOUA
- Monsieur Adel GRAR

- Suite -

En qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat :
	Qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :

-COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI	2017
-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA	2015
-AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO	2017
-AMEN INVEST représentée par Mme. Mouna LAKHOUA	2017
-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI	2015
-Monsieur Taoufik CHERIF	2016
-Monsieur Adel GRAR	2017

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

CINQUIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 à 400D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

SIXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désigne pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

AVIS DES SOCIETES

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54 ، شارع شارل نيكول متوال فيل - 1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 16 أفريل 2015.

اللائحة الأولى: إن الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقب الحسابات والمراقب الشرعي للسنة المالية 2014، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة والحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2014 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 94.181,107 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2014. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2014. وتمت المصادقة على هذه اللائحة.

اللائحة الثانية: أطلعت الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقب الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون 2001-65 المتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وبالفصل 22 من العقد التأسيسي لشركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي و تنفيذاً لمقتضيات الفصل 203 من نفس المجلة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة .

اللائحة الثالثة: نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2014، الذي تفضل بتقديمه إلى المساهمين، سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة، وهي تشكر سماحته على التوجيهات التي يقوم بها لإنارة سبيل العاملين بالشركة، وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة .

اللائحة الرابعة: تقرّر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصريف سنة 2014 والبالغة **4.179.688,329** دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2013 والبالغة **154.352,268** دينار والأرباح المؤجلة عن سنة 2014 المتعلقة بإعادة شراء الأسهم الذاتية للشركة البالغة 104.656,553 دينار أي مجموع **4.438.697,150** دينار على النحو التالي :

• الأرباح الصافية لسنة 2014	4.179.688,329	دينار
• الأرباح المؤجلة عن سنة 2014	259.008, 821	دينار
• مجموع الأرباح للتوزيع	4.438.697,150	دينار
• احتياطي إجباري (5%)	221.934,857	دينار
• الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	4.216.762,293	دينار
• توزيع الأرباح على المساهمين	3.000.000,000	دينار
• احتياطي الاستثمار	999.600,000	دينار
• الصندوق الاجتماعي	100.000,000	دينار
• نتائج مرحلة	117.162,293	دينار

ويتم توزيع الأرباح على المساهمين بداية من يوم الثلاثاء 5 ماي 2015. وتمت المصادقة على هذه اللائحة .

اللائحة الخامسة: تقرّر الجلسة العامة العادية، بناء على تعليمات سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة إحالة الغرامات المخوذة من المماطلين والبالغة 98.006 دينار، وذلك بأن تنفق بصفة متنافسة بين صندوق الكاتيب القرآنية ووجوه النفع العام. وتمت المصادقة على هذه اللائحة .

اللائحة السادسة: تقرّر الجلسة العامة العادية تركيبة مجلس الإدارة لمدة نيابية جديدة لثلاثة سنوات 2015 – 2016 – 2017 على النحو التالي :

- شركة بيت التوفيق للتنمية القابضة عضوان
- بنك البركة تونس عضوان
- الشركة العربية للتأجير الدولي عضو
- تعاونية التأمين للتعليم عضو
- صندوق ثمار عضو
- السيد عيسى حيدوسي عضو
- السيد منصور النصري عضو ممثل صغار المساهمين
- السيد عبد العزيز عبد الحق عضو مستقل
- السيد سالم راوين عضو مستقل

وتمت المصادقة على هذه اللائحة.

اللائحة السابعة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع و ليتّم أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل. وتمت المصادقة على هذه اللائحة

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeant

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers

Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007

Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 19 mars 2015 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau à Tunis, le conseil d'administration réuni le 09 mars 2015 a décidé de nommer Madame Maya GHORBEL en qualité de Directeur Général de la société en remplacement de Madame Leila BEN KHEMIS BELHEDI.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien

Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD -Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Décision ayant autorisée l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN », réunie le 05 Février 2015, a décidé de porter le capital de la société de **dix millions de dinars** (10 000 000 DT) à **quarante cinq millions de dinars** (45 000 000DT) et ce par l'émission, au pair, de **sept millions** (7 000 000) d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq dinars tunisiens (5 DT) chacune, à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'augmentation :

Montant: 35 000 000 DT

Le capital social de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sera porté de **10 000 000 DT à 45 000 000 DT par l'émission de 7 000 000 actions nouvelles** de valeur nominale 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises **au pair au prix de 5 dinars chacune.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 7 000 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015.**

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 7 000 000 actions sera réservée aux actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** à raison de **sept (7) actions nouvelles pour deux (2) actions anciennes.**
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La période de souscription est fixée de trente (30) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2015-1 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés

- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,917%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,926%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,997%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,012%	
TN000800309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,019%	999,598
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,027%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,042%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,057%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,076%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,087%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,100%	1 001,267
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,102%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,117%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,371%	923,271
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,457%	996,430
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,752%	1 020,349
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		981,892
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,805
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	802,921
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,422
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	968,052
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,355
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,317
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,761
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,319
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,380

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,383	154,397		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,639	13,640		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,507	100,513		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,405	1,406		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,750	37,754		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,305	51,309		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,442	163,204		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	578,062	579,790		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	114,986	115,445		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,609	126,614		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,262	121,472		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,780	112,866		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,539	98,659		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,946	130,795		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,263	90,142		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,294	103,230		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	106,107	106,694		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,068	105,584		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 461,315	1 462,195		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 392,340	2 397,495		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	109,666	109,851		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,233	104,292		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,161	132,208		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	129,177	129,107		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,058	16,039		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 201,205	5 206,648		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 052,155	5 055,230		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,337	2,338		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,042	2,044		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,094	1,097		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,635	109,647
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,929	104,938
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	107,056	107,067
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,782	103,792
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,073	105,085
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,785	107,796
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,489	105,500
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,942	103,952
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,920	103,929
44	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,046	106,057
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,028	103,038
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,194	105,205
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,183	105,193
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,679	107,689
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,683	106,695
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,238	104,248
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,602	103,612
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,737	105,748
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,840	103,851
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,730	104,741
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,845	105,854
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,751	103,763
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,679	104,690
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,854	105,863
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,334	103,345

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,633	10,634
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,772	103,784
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,110	105,122
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,237	100,248
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,435	102,524
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	63,927	64,153
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,773	147,344
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 494,041	1 488,997
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,783	113,955
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,115	112,331
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,497	85,615
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,357	17,410
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	276,904	277,621
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,541	31,555
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 357,642	2 361,571
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,317	75,306
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,057	57,089
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,272	97,232
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	103,896	103,791
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,224	91,041
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,366	11,377
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,397	12,432
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,808	15,857
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,934	14,994
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,288	13,296
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,736	11,714
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,724	10,709
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,793	10,791
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	129,496	129,934
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	125,156	125,473
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,272	10,199
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	102,508	102,337
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,375	20,380
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,604	73,610
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,341	76,402
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,364	97,358
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	84,850	85,038
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,123	96,356
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,064	105,180
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,681	8,702
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,719	6,690
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,801	98,515
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,690	103,763
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	97,661	97,974
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,060	141,624
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,804	9,865
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,917	118,282
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,290	119,361
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,431	105,764
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,383	102,132
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	185,914	186,251
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	170,506	170,633
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	148,896	148,805
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 640,553	12 765,132
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,857	18,874
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	136,127	137,063
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	102,042	102,564
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,370	118,757
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 662,348	8 673,650
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,983	9,021
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,139	99,287
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,467	100,973
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,991	8,999
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,211	99,075

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

Etats financiers annuels de SICAV

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Samia BELHADJ.

BILAN

ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 625 555	5 012 597
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 507 301	4 776 297
b- Obligations et valeurs assimilées	118 254	236 300
c- Autres valeurs	-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 661 186	1 454 708
a- Placements monétaires	493 541	-
b- Disponibilités	1 167 645	1 454 708
AC3- Créances d'exploitation	-	-
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	6 286 742	6 467 305
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	7 340	8 441
PA2- Autres créditeurs divers	93 261	213 957
TOTAL PASSIF	100 601	222 398
ACTIF NET		
CP1- Capital	6 078 159	6 172 551
CP2- Sommes distribuables	107 982	72 356
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	90
b- Sommes distribuables de l'exercice	107 976	72 267
ACTIF NET	6 186 141	6 244 907
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 286 742	6 467 305

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	150 995	111 946
a- Dividendes	142 629	98 839
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 366	13 106
c- Revenus des autres valeurs	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	50 938	57 606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	201 933	169 552
CH 1- Charges de gestion des placements	74 593	77 661
REVENU NET DES PLACEMENTS	127 340	91 891
PR 3- Autres produits	13 835	15 012
CH 2- Autres charges	32 779	34 630
RESULTAT D EXPLOITATION	108 396	72 273
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-419	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	107 976	72 267
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	419	6
Variation des plus (ou moins) valeurs - potentielles sur titres	515 474	-420 473
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur - cession des titres	-555 389	-95 220
_ Frais de négociation de titres	-9 507	-10 595
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	58 974	-454 015

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2014

	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	108 396	72 273
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	515 474	-420 473
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-555 389	-95 220
d- Frais de négociation de titres	-9 507	-10 595
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-72 118	-66 627
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	-	4 239 351
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	23 061
Régularisation des sommes distribuables	-	2 418
_ Droits d'entrée	-	43 047
b- Rachats		
_ Capital	-46 150	-4 245 387
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 180	-22 770
_ Régularisation des sommes distribuables	-652	-2 425
_ Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-58 766	-483 346
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	6 244 907	6 728 253
b- en fin de l'exercice	6 186 141	6 244 907
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	94 824	94 910
b- en fin de l'exercice	94 115	94 824
VALEUR LIQUIDATIVE	65,730	65,858
AN6- <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,96%	-6,11%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2014

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation

les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- *Note sur le Portefeuille-titres*

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 625 555 DT contre 5 012 597 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

(annexe IV)

Mouvement du Portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2013	5 982 961	3 900	-974 264	5 012 597	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	1 584 246			1 584 246	
Obligations de société					
Emprunts d'état					
Titres OPCVM					
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	2 329 273			2 329 273	-555 389
Cession Obligations de société					
Cession Emprunts d'état					
Remboursement obligations de société	116 200			116 200	
Remboursement Emprunts d'état					
Cession OPCVM	11 109			11 109	
Variation des intérêts courus		-1 846		-1 846	
Variation des plus ou moins values potentielles			487 141	487 141	
	5 110 624	2 054	-487 123	4 625 555	-555 389

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 1 661 186 DT contre 1 454 708 DT au 31-12-2013, et se détaille ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Placement à terme	-	-
Certificats de dépôts ATB 6,18% 120j	493 541	-
Disponibilités	1 167 645	1 454 708
TOTAL	1 661 186	1 454 708

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Créance CDS Billets de trésorerie	311 667	339 999
Provision /créance CDS	-311 667	-339 999
TOTAL	-	-

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
rémunération à payer au gestionnaire	6 160	6 081
rémunération à payer au dépositaire	1 180	2 360
TOTAL	7 340	8 441

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 93 261DT au 31-12-2014 contre 213 957DT au 31-12-2013 et se détaille ainsi :

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Achat Actions	51 456	173 144
Frais transactions	192	-
redevance CMF	522	515
Honoraires Commissaires	14 235	13 241

aux comptes		
frais publications	251	201
Jetons de présence	10 000	10 000
Retenue à la source	890	1 141
TCL	23	23
Divers	15 692	15 692
TOTAL	93 261	213 957

CP1-	le capital
-------------	-------------------

Les mouvements sur le capital au cours du 4ème trimestre de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	6 172 551
Nombre de titres	94 824
Nombre d'actionnaires	28

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-46 150
Nombre de titres rachetés	709
Nombre d'actionnaires sortants	1

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-555 389
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	515 474
Régularisation des sommes non distribuables	1 180
Frais de négociation de titres	-9 507

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	6 078 159
Nombre de titres	94 115
Nombre d'actionnaires	27

CP2- Sommes distribuables

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	107 976	72 267
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	90
Sommes distribuables	107 982	72 356

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Au 31-12-2014, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 150 995 DT contre 111 946 DT au 31-12-2013

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Actions	142 629	98 839
Revenus des obligations	8 366	13 106
TOTAL	150 995	111 946

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 50 938 DT au 31-12-2014 et se détaillent comme suit:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenu des Placements à terme	-	22 804
Revenu des Certificats de dépôts	2 224	2 308
Intérêts sur comptes de dépôts	48 714	32 494
TOTAL	50 938	57 606

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2014 à 311 667 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2014, ARABIA Sicav a encaissé 13 835 DT d'intérêts.
Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

CH1- Charges de gestion des Placements			
	01/01/2014	01/01/2013	
	31/12/2014	31/12/2013	
Rémunération du gestionnaire			
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
La rémunération de l' AFC	73 413	76 480	
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie de ses prestations , le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 D TTC par an.			
A partir du 01 janvier 2015, les honoraires du dépositaire seront ramenés à 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signé en date du 26 décembre 2014.			
La rémunération de l'ATB	1 180	1 180	
TOTAL	74 593	77 661	

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	01/01/2014	01/01/2013
Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	6 221	6 481
Commissaire aux comptes	15 295	15 588
Publicité et publication	450	650
Services bancaires	21	21
Timbre fiscal	8	10
Jetons de présence	10 000	11 248
TCL	584	632
Autres Impôts	200	-
TOTAL	32 779	34 630

4-

AUTRES INFORMATIONS	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Données par actions				
Revenus des placements	2,146	1,788	1,792	2,024
Charges de gestion des placements	0,793	0,819	0,920	0,874
Revenu net des placements	1,353	0,969	0,872	1,150
Autres charges	0,348	0,365	0,337	0,301
Autres produits	0,147	0,158	0,171	0,176
Résultat d'exploitation	1,152	0,762	0,706	1,025
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,004	0,000	-0,014	0,000
Sommes distribuables de la période	1,147	0,762	0,692	1,025
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,004	0,000	0,014	0,000
Frais de négociation de titres	-0,101	-0,112	-0,089	-0,145
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	5,477	-4,434	-3,348	-0,410
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-5,901	-1,004	-0,779	-0,677
Résultat net de la période	0,627	-4,788	-3,510	-0,207
Droit d'entrée	-	0,454	-	0,004
résultat non distribuable de l'exercice	-0,525	-5,096	-4,216	-1,228
régularisation du résultat non distribuable	0,013	0,003	0,009	-0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,513	-5,093	-4,207	-1,229
Distribution des dividendes	0,763	0,702	1,023	0,880
Nombre d' Actions	94 115	94 824	94 910	98 509
Valeur liquidative	65,730	65,858	70,891	75,430

Ratios de gestion des placements	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,64%	1,20%	1,20%	1,20%
Autres charges /Actif net moyen	0,28%	0,53%	0,44%	0,48%
Résultat distribuable/Actif net moyen	0,93%	1,12%	0,90%	0,91%

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2014**

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	Nbre/Titre	Coût d'acq	Val au 31/12/2014	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	1 117 907	4 994 424,380	4 507 301,444	71,70%	
<i>Actions et droits rattachés :</i>	<u>1 117 711</u>	<u>4 796 205,624</u>	<u>4 206 299,664</u>	<u>66,91%</u>	
AIR LIQUIDE	59	19 462,425	13 865,000	0,22%	0,00%
AL KIMIA	300	17 980,000	17 700,000	0,28%	0,02%
ASSAD	62 000	545 929,918	496 806,000	7,90%	0,52%
ATL	100 000	336 988,098	267 900,000	4,26%	0,40%
BTE	9 600	242 648,680	238 944,000	3,80%	0,96%
Carthage Cement	17 000	58 400,000	41 259,000	0,66%	0,01%
CEREALIS	42 126	284 605,500	287 130,816	4,57%	0,86%
CIMENT DE BIZERTE	83 000	731 079,959	534 520,000	8,50%	0,19%
CITY CARS	6 000	65 700,000	68 838,000	1,09%	0,04%
DELICE HOLDING	830	12 118,000	12 567,860	0,20%	0,00%
ECYCL	18 000	198 177,600	294 732,000	4,69%	0,33%
HANNIBAL LEASE	30 000	285 000,000	234 270,000	3,73%	0,52%
MAG GENERAL	1 800	57 480,000	57 369,600	0,91%	0,02%
MIP	5 196	24 421,200	12 226,188	0,19%	0,12%
MONOPRIX	5 800	139 108,000	127 217,200	2,02%	0,03%
SOTEMAIL	57 000	144 300,000	162 450,000	2,58%	0,22%
OTH	60 000	390 442,965	432 300,000	6,88%	0,11%
SFBT	1 000	22 420,000	22 512,000	0,36%	0,00%
SOTUVER	76 000	546 515,700	399 760,000	6,36%	0,35%
TELNET	2 000	14 520,377	10 172,000	0,16%	0,02%
TPR	20 000	110 190,098	86 360,000	1,37%	0,04%
TGH	520 000	548 717,104	387 400,000	6,16%	0,48%
<i>Titre OPCVM</i>	<u>196</u>	<u>198 218,756</u>	<u>301 001,780</u>	<u>4,79%</u>	
FCP AXIS K PRUDENT	20	22 218,756	47 706,100	0,76%	0,37%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	176	176 000,000	253 295,680	4,03%	0,44%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	5 810	116 200,000	118 254,009	1,88%	
ATL 2010/1	5 810	116 200,000	118 254,009	1,88%	
TOTAL		5 110 624,380	4 625 555,453	73,58%	

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2014

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprenant, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du Csc et les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 6 286 742, Dinars, un état de résultat comportant des sommes distribuables de l'exercice de 107 976, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 58 766, Dinars.

- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par votre conseil d'administration notre responsabilité consiste en l'occurrence à les auditer en vue d'émettre un avis sur leur régularité et sincérité.

Nous avons examiné les Etats financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté en effet des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les Etats financiers ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des Etats financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des Etats financiers et, pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2014 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Sans remettre en cause l'opinion, ci-dessus, devons nous vous informer aussi que la comptabilité est tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2014.

Nous signalons, de même, que sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de votre Sicav.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis du 30 mars 2015 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2014, en vertu d'une décision de votre AGO du 25 avril 2014, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 10 000, Dinars soit, un montant net par administrateur, de 1 000, Dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 73 413, Dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 1 180, Dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2014, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'**AFC** et l'**ATB**.

Tunis, le 30 mars 2015
Le commissaire aux comptes

Samia BELHADJ

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du FCP VIVEO Nouvelles Introduites arrêtés au 31 décembre 2014, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le titre SAH représente **11,65** % de l'actif du FCP VIVEO Nouvelles Introduites au 31 décembre 2014
- Le Billet de Trésorerie Hannibal Lease 180j 28/04/2015 représente **10,99%** de l'actif du FCP VIVEO Nouvelles Introduites au 31 décembre 2014
- Le Billet de Trésorerie Attijari Leasing 180j 07/03/2015 représente **13,87%** de l'actif du FCP VIVEO Nouvelles Introduites au 31 décembre 2014

Ces taux d'emploi sont en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers. Toutefois nous portons à votre connaissance que le responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne n'a pas validé les états financiers de l'exercice 2014.

Tunis, le 04 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdi JAZIRI

BILANArrêté au 31 Décembre 2014
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
<u>ACTIF</u>			
AC 1	Portefeuille titres	1 205 514,997	2 211 406,284
	Actions & Droits Attachés	A.1 1 117 381,133	1 823 592,974
	OPCVM	A.2 88 133,864	138 999,157
	Obligations & Valeurs Assimilées	0,000	248 814,153
AC 2	Placements Monétaires & Disponibilités	579 574,338	577 236,593
	Placements Monétaires	A.3 443 746,141	445 924,682
	Disponibilités	A.4 135 828,197	131 311,911
AC 3	Créances d'Exploitations	0,000	0,000
AC 4	Autres Actifs	0,000	2 075,507
Total Actif		1 785 089,335	2 790 718,384
<u>PASSIF</u>			
PA 1	Opérateurs Crédeurs	P.1 7 257,964	9 927,247
PA 2	Autres Crédeurs Divers	P.2 3 970,157	4 336,645
Total Passif		11 228,121	14 263,892
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1	Capital	CP.1 1 752 056,881	2 756 195,128
CP 2	Sommes Distribuables	CP.2 21 804,333	20 259,364
	Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	12,548	9,869
	Sommes Distribuables de l'Exercice	21 791,785	20 249,495
Total Actif Net		1 773 861,214	2 776 454,492
Total Passif & Actif Net		1 785 089,335	2 790 718,384

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		39 785,535	35 055,056
Dividendes	R.1	35 789,691	31 243,549
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés	R.2	3 995,844	3 811,507
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.3	32 733,187	28 778,503
Total Des Revenus des Placements		72 518,722	63 833,559
CH			
1 Charges de Gestion des Placements	R.4	(36 284,662)	(38 913,804)
Revenu Net des Placements		36 234,060	24 919,755
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH			
2 Autres Charges	R.5	(7 289,140)	(8 305,054)
Résultat d'Exploitation		28 944,920	16 614,701
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(7 153,135)	3 634,794
Sommes Distribuables de l'Exercice		21 791,785	20 249,495
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		7 153,135	(3 634,794)
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		98 497,552	9 634,948
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		35 981,460	(106 263,295)
Frais de Négociation		(10 817,710)	(9 700,246)
Résultat De l'Exercice		152 606,222	(89 713,892)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NETPériode allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(exprimés en dinars)

	31-déc.-14	31-déc.-13
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	152 606,222	(89 713,892)
a - Résultat d'exploitation	28 944,920	16 614,701
b - Variation des plus / moins values potentiels sur titres	98 497,552	9 634,948
c - plus / moins values réalisées sur cession titres	35 981,460	(106 263,295)
c - Frais de négociation de titres	(10 817,710)	(9 700,246)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	20 241,658	4 341,481
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 134 957,842)	830 244,402
a - Souscriptions	57 380,389	1 515 329,413
Capital	50 300,000	1 332 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	6 843,443	176 909,600
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	236,810	6 217,605
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,136	2,208
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(1 192 338,231)	(685 085,011)
Capital	(1 053 900,000)	(593 900,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(133 351,512)	(92 535,281)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(7 389,945)	(2 582,811)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(5,294)	(0,941)
Droits de sorties	2 308,520	3 934,022
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 002 593,278)	736 189,029
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	2 776 454,492	2 040 265,463
b - en fin d'exercice	1 773 861,214	2 776 454,492
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	25 110	17 727
b - en fin d'exercice	15 074	25 110
VALEUR LIQUIDATIVE	117,676	110,571
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	7,15%	-3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investment Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2014. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **1.117.381,133 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2014	% ACTIF NET
Total actions & droits		1 149 952,060	1 117 381,133	62,99%
ACTIONS		1 149 941,260	1 117 371,933	62,99%
AMS	10 880	45 985,487	46 544,640	2,62%
CARTHAGE CEMENT	69 323	241 721,655	168 246,921	9,48%
DELICE HOLDING	10 050	153 313,460	152 177,100	8,58%
EURO-CYCLES	4 600	49 556,146	75 320,400	4,25%
LANDOR	31 664	220 800,401	170 352,320	9,60%
MPBS	18 108	134 041,870	131 753,808	7,43%
SAH PG	19 368	150 907,779	207 876,744	11,72%
TRE	16 510	153 614,462	165 100,000	9,31%
Droits		10,800	9,200	0,00%
DA SAH PG 14 1/20	20	10,800	9,200	0,00%

A.2 OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **88 133,864 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2014	% ACTIF NET
OPCVM		87 605,443	88 133,864	4,97%
SICAV Trésor	759	77 605,443	78 173,964	4,41%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000,000	9 959,900	0,56%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Rubrique	Coût d'acquisition
➤ Actions	1 096 884,350
➤ OPCVM	159 271,103
TOTAL	1 232 857,303

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Rubrique	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus Value Réalisée	Moins Value Réalisée
➤ Actions	1 901 488,917	1 939 033,140	154 169,658	116 625,435
➤ OPCVM	210 241,222	211 250,859	1 116,818	107,181
➤ BTA	238 572,400	236 000,000	0,000	2 572,400
Total	2 350 302,539	2 386 283,999	155 286,476	119 305,016

A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **443.746,141 dinars**, et se détaille comme suit

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2014	% ACTIF NET
Billets de Trésorerie		437 527,940	443 746,141	25,02%
HL 180j 28/04/2015	4	194 291,225	196 242,370	11,06%
TJL 180j 07/03/2015	5	243 236,715	247 503,771	13,95%

A.4 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2014, **135 828,197 dinars**.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Disponibilités en Banque	135 828,197	131 311,911
TOTAL	135 828,197	131 311,911

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2014. Elles sont de l'ordre de **7.257,964 dinars**.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Gestionnaire	6 720,322	9 191,894
Dépositaire	537,642	735,353
TOTAL	7 257,964	9 927,247

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créiteurs divers ont atteint au 31 décembre 2014, **3 970,157 dinars**.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
C M F	161,860	215,732
Autres Créditeurs Divers	3 808,297	4 120,913
TOTAL	3 970,157	4 336,645

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Capital au 01 janvier	2 511 000,000	1 772 700,000
Nombre de parts	25 110	17 727
Nombre de porteurs de parts	21	10
Souscriptions de l'exercice	50 300,000	1 332 200,000
Nombre de parts	503	13 322
Nombre de porteurs entrants	1	13

Rachats de l'exercice	1 053 900,000	593 900,000
Nombre de parts	10 539	5 939
Nombre de porteurs sortants	12	2
Montant en Nominal au 31 décembre	1 507 400,000	2 511 000,000
Nombre de parts	15 074	25 110
Nombre de porteurs de parts	10	21
Sommes Non Distribuables	244 656,881	245 195,128
Commissions de rachat	2 308,520	3 934,022
Frais de négociation	-10 817,710	-9 700,246
Variation des Plus ou Moins Value Potentielle / Titres	98 497,552	9 634,948
Plus ou Moins Value Réalisées / Cession Titres	35 981,460	-106 263,295
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	6 843,443	176 909,600
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-133 351,512	-92 535,281
Sommes non distribuables antérieurs	245 195,128	263 215,380
TOTAL	1 752 056,881	2 756 195,128

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2014, **21.804,333 dinars** contre **20.259,364** en 2013.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Sommes distribuables des exercices antérieurs	12,548	9,869
Régularisation résultat en instance d'affectation	0,000	0,000
Résultat distribuable de l'exercice	28 944,920	16 614,701
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-7 153,135	3 634,794
TOTAL	21 804,333	20 259,364

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **35.789,691 dinars** au 31 décembre 2014.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Revenus des actions	33 259,840	27 264,950
Revenus OPCVM	2 529,851	3 978,599
TOTAL	35 789,691	31 243,549

R.2 Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés

Les revenus des obligations & valeurs assimilés totalisent **3 995,844 dinars** au 31 décembre 2014.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Revenus BTA	3 995,844	3 811,507
TOTAL	3 995,844	3 811,507

R.3 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **32.733,187 dinars** au 31 décembre 2014.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Revenus Billets de Trésorerie	26 517,557	8 785,671
Revenus Bons de Trésors	0,000	8 726,114
Intérêts Comptes de dépôts	6 215,630	11 266,718
TOTAL	32 733,187	28 778,503

R.4 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2014, **36 284,662 dinars**.

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Rémunération Gestionnaire	33 596,905	36 031,307
Rémunération Dépositaire	2 687,757	2 882,497
TOTAL	36 284,662	38 913,804

R.5 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2014, **7.289,140 dinars.**

Rubrique	31-déc.-14	31-déc.-13
Rémunération Commissaire Aux Comptes	4 173,493	5 167,915
Publicité et Publication	150,800	201,200
Impôts et Taxes	90,000	120,000
Rémunération C M F	2 277,767	2 442,799
Services Bancaires & Assimilés	597,080	373,140
TOTAL	7 289,140	8 305,054

Autres Informations

✓ Données par Part

Rubrique	31-déc-14	31-déc-13
Revenus des Placements	4,811	2,542
Charges de gestion des placements	- 2,407	- 1,550
Revenu Net des Placements	2,404	0,992
Autres Charges	- 0,484	- 0,331
Résultat d'exploitation	1,920	0,662
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,475	0,145
Sommes Distribuables de l'exercice	1,446	0,806
Variation des Plus/Moins Value potentielles sur titres	6,534	0,384
Plus / Moins Value Réalisées sur cession de titres	2,387	- 4,232
Frais de Négociation	- 0,718	- 0,386
Plus ou Moins Value sur titres et frais de négociation	8,204	- 4,235
Résultat Net de l'Exercice	10,124	- 3,573
Droits d'entrée et droits de sortie	0,153	0,157
Résultat non distribuable de l'exercice	8,357	- 4,078
Régularisation du résultat non distribuable	- 1,891	- 1,006
Sommes non distribuables de l'exercice	6,466	- 5,083
Distribution des dividendes	0,806	0,245
Valeur liquidative	117,676	110,571

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc-14	31-déc-13
Actif Net Moyen (ANM)	2 268 607,515	2 442 559,427
Charges de Gestion des placements / ANM	1,599%	1,593%
Autres Charges / ANM	0,321%	0,340%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	1,276%	0,680%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.953.243, un actif net de D : 2.877.471 et un bénéfice de D : 168.843 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 47,60% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>1 405 677,477</u>	<u>1 201 812,305</u>
Actions et droits rattachés		1 065 049,282	813 486,729
Obligations et valeurs assimilées		198 059,987	301 492,432
Titres des Organismes de Placement Collectif		142 568,208	86 833,144
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 547 559,549</u>	<u>570 995,477</u>
Placements monétaires	5	1 097 201,315	497 571,300
Disponibilités		450 358,234	73 424,177
Créances d'exploitation	6	<u>6,200</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 953 243,226</u>	<u>1 772 807,782</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	33 713,302	3 531,481
Autres créditeurs divers	8	42 058,827	4 095,230
TOTAL PASSIF		<u>75 772,129</u>	<u>7 626,711</u>
ACTIF NET			
Capital	9	2 822 624,641	1 730 692,661
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,743	2,645
Sommes distribuables de l'exercice		54 827,713	34 485,765
ACTIF NET		<u>2 877 471,097</u>	<u>1 765 181,071</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 953 243,226</u>	<u>1 772 807,782</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i>	
		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	93 404,867	75 168,559
Dividendes		81 187,383	50 840,168
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 217,484	24 328,391
Revenus des placements monétaires	11	49 711,632	26 436,647
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		143 116,499	101 605,206
Charges de gestion des placements	12	(77 825,498)	(46 556,855)
REVENU NET DES PLACEMENTS		65 291,001	55 048,351
Autres charges	13	(5 699,451)	(7 466,655)
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 591,550	47 581,696
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 763,837)	(13 095,931)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		54 827,713	34 485,765
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 763,837	13 095,931
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		170 177,564	(107 878,843)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(60 490,654)	5 667,889
Frais de négociation		(434,975)	(621,689)
RESULTAT DE L'EXERCICE		168 843,485	(55 250,947)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i>	
	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>168 843,485</u>	<u>(55 250,947)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	59 591,550	47 581,696
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	170 177,564	(107 878,843)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(60 490,654)	5 667,889
Frais de négociation de titres	(434,975)	(621,689)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(54 995,330)</u>	<u>(30 093,782)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>998 441,871</u>	<u>(899 226,319)</u>
Souscriptions		
- Capital	1 312 038,464	40 267,024
- Régularisation des sommes non distribuables	20 672,687	(582,464)
- Régularisation des sommes distribuables	23 910,502	669,793
Rachats		
- Capital	(346 940,793)	(943 809,736)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 090,313)	21 666,203
- Régularisation des sommes distribuables	(8 148,676)	(17 437,139)
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 112 290,026	(984 571,048)
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 765 181,071	2 749 752,119
En fin d'exercice	2 877 471,097	1 765 181,071
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	17 644	26 440
En fin d'exercice	27 483	17 644
VALEUR LIQUIDATIVE	104,700	100,044
TAUX DE RENDEMENT	6,61%	(2,58%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 16 Septembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la «BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 1.405.677,477 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net 31/12/2014
Actions & droits rattachés		1 044 639,244	1 065 049,282	37,01%
ASSAD	8 611	85 221,897	68 999,943	2,40%
NBL	10 835	90 095,380	75 194,900	2,61%
TPR	17 550	95 694,842	75 780,900	2,63%
SFBT	2 892	32 859,532	65 104,704	2,26%
BT	8 028	69 948,771	84 558,924	2,94%
MAGASIN GENERAL	2 100	58 587,957	66 931,200	2,33%
MONOPRIX	3 784	105 618,244	82 998,256	2,88%
CITY CARS	7 488	85 288,910	85 909,824	2,99%
ASTREE	1 059	79 655,770	57 810,810	2,01%
EURO-CYCLES	3 189	30 064	52 216,686	1,81%
ONE TECH HOLDING	15 935	103 577,500	114 811,675	3,99%
ATTIJARI BANK	1 200	20 999,000	28 627,200	0,99%
UIB	5 100	57 360,000	75 168,900	2,61%
CEREALIS	19 210	129 667,500	130 935,360	4,55%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		193 560,000	198 059,987	6,88%
Bons du trésor assimilables		193 560,000	198 059,987	6,88%
BTA 10-2018-5,50%	200	193 560,000	198 059,987	6,88%
Titres des Organismes de Placement Collectif		141 162,283	142 568,208	4,95%
SICAV TRESOR	537	55 093,286	55 308,852	1,92%
FCP Hélion Monéo	839	86 068,997	87 259,356	3,03%
TOTAL		1 379 361,527	1 405 677,477	48,85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			47,60%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	1 342 515,563	5 159,452	(145 862,710)	1 201 812,305	
Acquisitions de l'exercice					
Titres cotés	303 936,870			303 936,870	
Bons du trésor assimilables (BTA)					
Titres OPCVM	1 897 280,153			1 897 280,153	
Cessions de l'exercice					
Titres cotés	(214 104,192)			(214 104,192)	(20 183,792)
Titres OPCVM	(1 842 186,867)			(1 842 186,867)	(32 226,862)
Bons du trésor assimilables (BTA)	(108 080,000)			(108 080,000)	(8 080,000)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			170 177,564	170 177,564	
Variations des intérêts courus		(3 158,356)		(3 158,356)	
Soldes au 31 décembre 2014	1 379 361,527	2 001,096	24 314,854	1 405 677,477	(60 490,654)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 1.097.201,315, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme		600 000,000	600 747,375	20,88%
Placement_92j_6,33% (au 24-03-2015)		200 000,000	200 277,479	6,96%
Placement_92j_6,33% (au 31-03-2015)		100 000,000	100 041,622	3,48%
Placement_120j_6,43% (au 21-04-2015)		200 000,000	200 281,863	6,96%
Placement_183j_6,68% (au 23-06-2015)		100 000,000	100 146,411	3,48%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:		494 496,314	496 453,940	17,25%
Attijari Leasing pour 90 jours (au 08-01-2015)		247 248,157	248 226,970	8,63%
SOTUVER pour 90 jours (au 18-02-2015)		247 248,157	248 226,970	8,63%
TOTAL		1 094 496,314	1 097 201,315	38,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			37,15%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un solde de D : 6,200, contre un solde nul au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividende à recevoir	6,200	-
Total	6,200	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 33.713,302, contre D : 3.531,481 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	32 872,567	2 954,781
Rémunération du dépositaire	840,735	576,700
Total	33 713,302	3 531,481

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 42.058,827, contre D : 4.095,230 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Achat des titres à décaisser	37 775,681	-
Rémunération du commissaire aux comptes	3 251,537	3 345,622
Redevance du CMF	242,269	150,151
Etat, retenue à la source	640,269	443,309
Autres	149,071	156,148
Total	42 058,827	4 095,230

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	1 730 692,661
Nombre de parts émises	17 644
Nombre de copropriétaires	17

Souscriptions réalisées

Montant	1 312 038,464
Nombre de parts émises	13 376
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(346 940,793)
Nombre de parts rachetées	(3 537)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	170 177,564
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(60 490,654)
Régularisation des sommes non distribuables	17 582,374
Droits de sortie	-
Frais de négociations	(434,975)

Capital au 31-12-2014

Montant	2 822 624,641
Nombre de parts	27 483
Nombre de copropriétaires	16

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 93.404,867, contre D : 75.168,559 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	12 217,484	24 328,391
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	28 905,410	28 576,020
-des titres OPCVM	52 281,973	22 264,148
TOTAL	93 404,867	75 168,559

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 49.711,632, contre D : 26.436,647 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des comptes à terme	15 751,320	1 157,260
Intérêts des billets de trésorerie	33 912,617	24 043,449
Intérêts des bons de trésor à court terme (BTC)	-	1 185,371
Intérêts des dépôts à vue	47,695	50,567
TOTAL	49 711,632	26 436,647

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 77.825,498 contre D : 46.556,855 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	74 832,535	43 741,230
Rémunération du dépositaire	2 992,963	2 815,625
Total	<u>77 825,498</u>	<u>46 556,855</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 5.699,451, contre D : 7.466,655 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	2 536,419	2 386,134
Honoraires commissaire aux comptes	3 005,612	4 922,821
Services bancaires	-	0,780
Publications	148,920	148,920
Autres	8,500	8,000
Total	<u>5 699,451</u>	<u>7 466,655</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	5,207	5,759	2,903	2,063
Charges de gestion des placements	(2,832)	(2,639)	(1,648)	(1,649)
Revenus net des placements	<u>2,376</u>	<u>3,120</u>	<u>1,255</u>	<u>0,414</u>
Autres charges	(0,207)	(0,423)	(0,168)	(0,314)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,168</u>	<u>2,697</u>	<u>1,087</u>	<u>0,099</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,173)	(0,742)	0,190	0,158
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,995</u>	<u>1,955</u>	<u>1,276</u>	<u>0,258</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6,192	(6,114)	(2,102)	2,053
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2,201)	0,321	(0,004)	0,422
Frais de négociation de titres	(0,016)	(0,035)	(0,042)	(0,085)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	3,975	(5,828)	(2,148)	2,390
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,144	(3,131)	(1,062)	2,518
Droit d'entrée et de sortie	-	-	-	0,029
Résultat non distribuable de l'exercice	3,975	(5,828)	(2,148)	2,419
Régularisation du résultat non distribuable	0,640	1,195	2,664	(0,212)
Sommes non distribuables de l'exercice	4,615	(4,633)	0,515	2,207
Distribution de dividende	1,954	1,277	0,257	-
Valeur liquidative	104,700	100,044	104,000	102,465
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,77%	2,59%	1,60%	1,63%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,41%	0,16%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,95%	1,92%	1,24%	0,25%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.